



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Communiqué de presse

Paris, le 15 février 2008

ISF, inégalités de patrimoine et débat fiscal...

Avec 528 000 déclarations et un produit de 4,42 milliards d'euros, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a atteint son niveau record en 2007. Plusieurs raisons expliquent cette situation.

Tout d'abord, il faut noter que la valeur globale du patrimoine des ménages a explosé ces 10 dernières années : selon l'Insee, la valeur globale du patrimoine des ménages était de 4 828 milliards d'euros en 1995 et de 8 066 milliards d'euros en 2005 (et elle a augmenté depuis). De plus, la répartition du patrimoine est très inégalitaire : les 10 % des ménages les plus riches détiennent 46 % du patrimoine global. Par construction, dans ce contexte, une telle progression a forcément un impact sur la fiscalité du patrimoine et notamment sur l'ISF.

Par ailleurs, la hausse combinée des valeurs mobilières (actions...) et du marché immobilier a tout à la fois fait « rentrer » des contribuables au sein de l'ISF (notamment dans la première tranche, qui regroupe la moitié des contribuables à l'ISF) et augmenté la base imposable des contribuables déjà assujettis à l'ISF (on précisera que pour 2007, l'ISF reposait sur la valeur du patrimoine au 1^{er} janvier 2007, une date antérieure à la crise boursière). La démographie doit également être prise en compte, et notamment les effets du vieillissement de la population. En effet, avec l'âge, les dettes diminuent, ce qui augmente mécaniquement la valeur du patrimoine net (obtenu par différence entre valeur brute et dettes). Mais surtout, certaines personnes héritent de parents et voient ainsi leur patrimoine augmenter. Par ailleurs, le travail de relance des agents des impôts a également incité certains contribuables à régulariser leur situation... Ces raisons expliquent le niveau atteint par l'ISF.

L'ISF est un excellent révélateur des inégalités de patrimoine. Et si, selon l'Insee, le patrimoine médian (la moitié au dessus, l'autre moitié au dessous) des ménages n'est que de 98 000 euros, loin du seuil d'imposition à l'ISF, il existe au sein même de l'ISF d'importantes inégalités entre régions et entre contribuables.

- Ainsi, l'Ile-de-France regroupe 39 % des contribuables à l'ISF pour 51 % du produit de l'ISF, tandis que la Lorraine regroupe 1,5 % des contribuables à l'ISF pour 1,3 % du produit de l'ISF ...
- Par ailleurs, parmi les contribuables imposables à l'ISF, l'Insee a mesuré, sur des données de 2004, que le patrimoine des 10 % les plus riches était 3,5 fois supérieur au seuil d'imposition à l'ISF (720 000 euros en 2003, date de référence de l'étude, sachant que le seuil d'imposition était de 760 000 euros en 2007) et celui des 1 % les plus fortunés était 11,5 fois supérieur.

On ne peut le déplorer que l'ISF concentre à lui seul un grande partie du débat fiscal, alors que les enjeux fiscaux dépassent de loin cet impôt ultra minoritaire. En effet, sa place dans le débat public est inversement proportionnelle à son importance budgétaire. L'ISF représente environ 1,5 % des recettes fiscales nettes de l'Etat, un chiffre qui ne soutient pas la comparaison avec la TVA (50% des recettes fiscales) par exemple.

Car au-delà de ces chiffres et du seul ISF, la question posée est surtout celle de l'évolution du système fiscal français. La revue générale des prélèvements obligatoires (RGPO) doit prochainement proposer un certain nombre de pistes ? Or, le discours dominant pose comme postulat la baisse des cotisations sociales et des impôts des bases mobiles (entreprises, investisseurs) et l'augmentation de l'imposition de la consommation, ce qui reviendrait à transférer une charge fiscale supplémentaire sur les ménages (via la TVA ou tout autre impôt indirect sur la consommation) dans un contexte où le pouvoir d'achat est sous pression. Cela rendrait le système fiscal encore plus injuste. D'autres pistes existent, mais ne sont pour ainsi dire jamais vraiment débattues, et aboutiraient à rendre le système fiscal plus juste en le rééquilibrant tout en avançant enfin une approche fiscale européenne afin de stopper la spirale infernale de la concurrence fiscale. Il en va ainsi par exemple de la réduction des niches fiscales à l'impôt sur le revenu ou de l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés en Europe. Dans une démocratie, le lien entre le citoyen et la collectivité se fait par l'impôt : aura-t-on enfin un jour le débat public que l'impôt mérite ?